

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENOUSE

Séance du jeudi 18 mars 2021

Sur convocation en date du 11 mars 2021, le conseil s'est réuni en séance publique le Jeudi 18 mars 2021, sous la présidence de monsieur le Maire , Raymond DEGRYSE .

Présents : Mmes Joëlle COURTOIS - Margarida RODOT - Mrs François COLLET, Yves ERFORT, Michel HUET, Marc LE PECHON, Julien THOMINET.

Absent(es) : Mme Aline CHARDON absente, pouvoir à Mr. Raymond DEGRYSE,
Mme Nelly CHARDON absente, pouvoir à Mr. Julien THOMINET
Mr. Michaël BERTRAND excusé.

Madame Maud HENRY, secrétaire de mairie, n'a pu assister à la réunion.

Secrétaire de séance : Michel HUET.

Ordre du jour : Monsieur le maire propose un changement dans l'ordre du jour, une demande d'attribution de numéro de voirie ayant été faite par Mrs. Michel LAMBLIN et Alexandre LAMBLIN. Cette demande sera traitée en deusio.

1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2020.**

Le compte-rendu du 15/12/2020 est approuvé à l'unanimité. A cette occasion Mr. Marc PECHON demande s'il y a un délai à respecter entre la tenue d'un conseil municipal et l'affichage publique de son compte-rendu ? Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance « pas précisément ». Monsieur Julien THOMINET regrette que les entreprises ne se soient pas vu attribuer des poubelles jaunes de grands formats. Mr. le maire répond que l'attribution des poubelles est liée au paiement de la taxe des ordures ménagères que n'acquittent pas toutes les entreprises.

2) **Attribution de deux numéros de voirie.**

Suite aux demandes respectives de Mrs. LAMBLIN, en fonction de la situation de leurs maisons en limite du territoire de la commune et des numéros déjà attribués, il a été décidé que la maison de Mr. Michel LAMBLIN aurait le numéro 40 et celle de Mr. Alexandre LAMBLIN le numéro 42.

Délibération acceptée à l'unanimité

3) **Embauche d'une secrétaire de mairie.**

En prévision du départ prochain de Mme. Maud HENRY en retraite, un appel à candidature pour cet emploi a été émis. 44 Candidatures ont été examinées, et deux retenues en fonction de la particularité de cet emploi et des C.V. des candidates.

C'est finalement Mme Hélène GICLAT, précédemment secrétaire à la mairie d'ESCOLIVE qui obtient le poste comme adjoint administratif territorial. Son entrée en fonction est prévue au 5 Avril.

A cette occasion, et dans l'objectif d'une future mutualisation de ce type de poste, l'embauche a été faite par la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs qui met Mme. GICLAT à disposition des mairies de VENOUSE (pour les 20/35^{ème} de son

temps) et de PREHY (pour les 15/35^{ème} de son temps). La 3CVT gèrera la partie administrative de cet emploi.

Monsieur le maire fait lecture au conseil de la convention d'embauche établie par la 3CVT, à la fin de cette lecture l'acceptation de cette convention qui vaut embauche de Mme GICLAT est mise aux voix.

L'acceptation de la convention est faite à l'unanimité, et le conseil municipal mandate monsieur le maire pour la signature.

4) Affaires diverses.

- A) Monsieur le maire informe le conseil qu'une Association pour la sauvegarde de l'église Saint Pierre de VENOUSE est en cour de constitution et demande à la commune la possibilité de mettre son siège social à l'adresse de la mairie.
Acceptation de cette demande à l'unanimité.
- B) Un point rencontre a eu lieu le matin du 18 Mars avec des techniciens de la Société FREE. L'accord de FREE pour l'érection de l'antenne, devant couvrir notre zone, au lieu-dit « l'étang » sur l'ancienne décharge semble acquis, sous réserve que cette antenne sera plus haute que celle prévue, à l'origine, proche de VENOUSE au bord de la D59. La mairie est en attente du courrier de confirmation.
- C) Engie-green en partenariat avec Suez, a approché la mairie le 5 Mars pour un projet d'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur la décharge au lieu-dit « l'étang » Projet à l'horizon 2024-25. Une taxe suite à l'installation ainsi que des revenus annuels seraient versés à la commune.
- D) Suite à la demande de Mr. et Mme. VILAIN, un bornage a été effectué entre leur terrain et le chemin communal qui le borde. Mr. le maire a signé le P.V. de réception de ce bornage mais depuis plusieurs personnes en contestent le résultat. Mr. le maire propose d'adresser un courrier argumenté à la mairie qui reprendra contact avec le géomètre ayant effectué ce bornage.
- E) La société Notus Energie Eolien a pris contact avec la mairie dans l'éventualité de l'implantation d'éoliennes.
- F) Les pompiers de PONTIGNY ont fait une demande auprès de la mairie pour qu'elle participe à l'achat de lampes de casques (5 lampes valent 825 € TTC) VENOUSE propose l'achat de 3 lampes après étude du budget.
- G) Un défibrillateur va être installé au foyer rural en extérieur. Devis de pose 428 € H.T. plus une lampe pour le signaler la nuit : coût complémentaire environ 100 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures

Le secrétaire de séance
Michel HUET

le maire
Raymond DEGRYSE